

MAIRIE DE FAYET
Allée de la Ringarde
12360 FAYET

COMPTE RENDU SE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2020

Le 23 Mai 2020 à 20H30 le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Luc JACQUEMOND.

Étaient présent : Madame CAZABONNE Arlette, Monsieur CRETTE Maxime, Madame Fabre Monique, Monsieur IACOVO Adrien, Monsieur NOUVEL Benoît, Monsieur NOUVEL Michel, Monsieur OLIVIER Serge, Monsieur SIMON Daniel, Madame VRITONE Krystel.

Absent excusé : Monsieur COT Dominique (Procuration donné à Monsieur JACQUEMOND Jean-Luc)

A été nommé secrétaire de séance : Monsieur OLIVIER Serge.

ORDRE DU JOUR

1. Élection du Maire (art L2121-10 et L2122-8, al 2)
2. Détermination du nombre d'adjoint et élection des adjoints (art L2121-10 et L2122-8 al 2)
3. Délégations consenties par le conseil municipal au Maire (art L2122-22)
4. Délibération pour aide type DETR pour rénovation appartements communaux
5. Versement des indemnités de fonction au Maire et adjoints.
6. 2-Questions diverses.

1. Election du Maire

Conseillers présents : 10

Procuration : 1

Votants : 11

Exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Monsieur Jean-Luc JACQUEMOND est élu avec 11 voix.

2. Détermination du nombre d'adjoint et élection des adjoints (art L2121-10 et L2122-8 al 2)

Monsieur le Maire propose de continuer à travailler accompagné par deux adjoints.
Après en avoir délibéré le conseil municipal vote à l'unanimité ce principe.

Poste de 1^{er} adjoint

Deux candidats se proposent Monsieur Benoit NOUVEL et Monsieur Daniel SIMMON.

Conseillers présents : 10

Procuration : 1

Votants : 11
Exprimés : 11
Majorité absolue : 6

Monsieur Benoit Nouvel est élu 1^{er} adjoint avec 6 voix.

Poste de 2eme adjoint

Conseillers présents : 10
Procuration : 1
Votants : 11
Exprimés : 8
Blanc ou nul : 3
Majorité absolue : 6

Monsieur Dominique COT est élu 2eme adjoint avec 8 voix.

3. Délégations consenties par le conseil municipal au Maire (art L2122-22)

Monsieur le Maire donne lecture des délégations que le conseil municipal doit lui déléguer.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité donne ces délégations dans leur totalité à Monsieur le Maire.

4. Délibération pour aide (type DETR, etc...) pour rénovation appartements communaux

Monsieur le Maire indique qu'il y aura besoin de chercher des aides pour effectuer les travaux nécessaire dans les différents appartements communaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité la demande de Monsieur le Maire sur la recherche d'aides.

5. Versement des indemnités de fonction au Maire et adjoints.

<https://www.collectivites-locales.gouv.fr/regime-indemnitaires-des-elus>

Barèmes relatifs aux indemnités de fonction au 1^{er} janvier 2020

Indemnités de fonction brutes mensuelles des maires

Article L. 2123-23 du CGCT

Strates démographiques	Taux maximal (en % de l'indice brut terminal)	Indemnité brute (en eur)
Moins de 500	25,5	991,80

De 500 à 999	40,3	1 567,43
De 1 000 à 3 499	51,6	2 006,93
De 3 500 à 9 999	55	2 139,17
De 10 000 à 19 999	65	2 528,11
De 20 000 à 49 999	90	3 500,46
De 50 000 à 99 999	110	4 278,34
100 000 et plus *	145	5 639,63

Indemnités de fonction brutes mensuelles des adjoints

Article L. 2123-24 du CGCT

Strates démographique	Taux maximal (en % de l'indice brut terminal)	Indemnité brute (en eur
Moins de 500	9,9	385,05
De 500 à 999	10,7	416,17
De 1 000 à 3 499	19,8	770,10
De 3 500 à 9 999	22	855,67
De 10 000 à 19 999	27,5	1 069,59
De 20 000 à 49 999	33	1 283,50
De 50 000 à 99 999	44	1 711,34

De 100 000 à 199 999	66	2 567.00
200 000 et plus *	72,5	2 819.82

<https://www.collectivites-locales.gouv.fr/regime-indemnitare-des-elus>

Monsieur le Maire indique que par le passé l'indemnité du premier adjoint s'est toujours partagée avec le second adjoint et propose donc de reconduire ce fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité cette continuité de partage.

6. Questions diverses.

Téléphone portable Laroque, enfin l'électricité est arrivé, la date d'ouverture n'est pas connu mais l'antenne doit être opérationnelle au 27/06/2020 sans quoi FREE devra payer 450 K€ d'amande à l'état (information FREE).

Eau : les travaux se poursuive à La Dezouvre, une réunion de chantier va avoir lieu dans la semaine prochaine, Monsieur le Maire propose aux nouveaux conseillers d'y participer sous réserve de nombre en lien avec la crise sanitaire.

Pour le prochain conseil municipal, Monsieur le Maire propose une réflexion pour la nomination de délégués aux :

SIEDA

SIAH

PARC DES GRANDS CAUSSES

COMMUNAUTE DES COMMUNES

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

ACTION SOCIALE

COMMISSION DEFENSE

Tous les sujets étant épuisés Monsieur le Maire clôture la séance à 19H20.